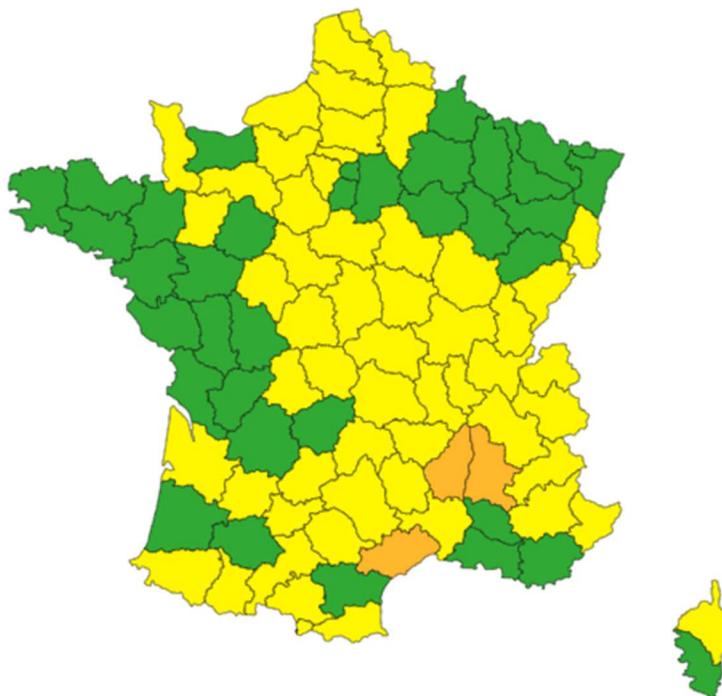


# Communiqué de presse

Mercredi 24 décembre 2025- 12h

## **Vigilance météo orange « neige et verglas » : VINCI Autoroutes appelle à la plus grande prudence**

Météo-France place les départements de l'Ardèche (07) et de la Drôme (26) en vigilance orange « neige et verglas » à compter de ce mercredi 24 décembre à 18h. La vigilance orange « crues » est par ailleurs maintenue dans l'Hérault (34). Sur le réseau VINCI Autoroutes, les événements météorologiques « neige et verglas » pourront concerter l'autoroute A7 avec un épisode neigeux dans la Vallée du Rhône entre Lyon et Orange. Des chutes de neige sont également prévues sur l'A89 entre Lyon et Brive-la-Gaillarde, à l'approche du tunnel du Puymorens reliant l'Ariège (09) et les Pyrénées-Orientales (66), ainsi que sur l'A64 au niveau de Pau et Montréjeau. La circulation des poids lourds sera interdite à partir de 22h dans le cadre des restrictions de circulation nationale lors des jours fériés. Ces phénomènes, attendus dès le début de soirée, devraient s'intensifier au cours de la nuit, VINCI Autoroutes appelle donc à la plus grande prudence et s'informer avant chaque déplacement.



Source : Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Météo France prévoit une perturbation neigeuse traversant la région Auvergne-Rhône-Alpes d'est en ouest durant la nuit du mercredi 24 au jeudi 25 décembre. C'est pourquoi Météo France a placé 2 départements - l'Ardèche et la Drôme - en vigilance orange « neige et verglas » à compter de ce mercredi 24 décembre à 18h00. Pour le réseau de VINCI Autoroutes, cet épisode météorologique devrait concerter l'autoroute A7 avec un épisode neigeux dans la Vallée du Rhône entre Lyon et Orange.

Des chutes de neige sont également attendues sur l'A89 entre Lyon et Brive-la-Gaillarde, en approche du Tunnel du Puymorens reliant les départements de l'Ariège (09) et des Pyrénées Orientales (66) ainsi que sur l'A64 au niveau de Pau et Montréjeau. Quelques averses de neige sont également prévues entre l'Île de France et les secteurs de Tours et d'Angers sur les axes A10 et A11.

La circulation des poids lourds sera interdite à compter de 22h dans le cadre des restrictions de circulation nationale lors des jours fériés. Les équipes de VINCI Autoroutes sont pleinement mobilisées afin d'assurer les meilleures conditions de circulation possibles dans les secteurs concernés.

Les phénomènes attendus dès le début de soirée devraient s'intensifier au cours de la nuit. VINCI Autoroutes appelle à la plus grande prudence, et recommande de s'informer avant chaque déplacement.

### Conseils pratiques à observer en cas de chute de neige

Le dispositif de viabilité hivernale ne peut être pleinement efficace que si **les conducteurs de véhicules légers comme de poids lourds prennent conscience des spécificités de la conduite en hiver** et adoptent quatre principes fondamentaux dans leur comportement au volant : l'anticipation, un équipement adapté du véhicule, la prudence et le respect du Code de la route.

À ce titre, depuis le 1er novembre 2021, **l'équipement de pneus hiver ou de dispositifs antidérapants amovibles est obligatoire** dans certaines régions. Cette obligation est indiquée par une signalétique spécifique annonçant le début et la fin des zones où ce type d'équipement est obligatoire.



### Quelques bons réflexes sont autant de facteurs déterminants pour maintenir fluidité et sécurité pour tous :

- Bien préparer son déplacement, en se renseignant sur les conditions de circulation et en équipant son véhicule : utilisation de pneus hiver, présence à bord de tous les équipements utiles en cas de difficultés (couverture chaude, nourriture et eau en quantité suffisante, etc.) et ce, même pour de courts trajets ;
- Adapter sa conduite à la météo : respect des distances de sécurité, anticipation des freinages, modération de la vitesse, etc. ;
- Respecter les consignes de sécurité diffusées : circuler par exemple sur une seule voie si la situation météorologique se dégrade.

**Les conducteurs ne doivent par ailleurs en aucun cas dépasser les engins de salage ou de déneigement lorsque ces derniers sont en action (gyrophare bleu allumé) : un seul véhicule en travers peut bloquer durablement la circulation.** Il s'agit d'ailleurs d'une infraction au Code de la route, comme le souligne l'Article R414-17 : « Le dépassement des engins de service hivernal en action sur la chaussée est interdit à tout véhicule. Le fait de contrevenir au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Toute personne coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus. »

**Un dispositif pour informer les clients en temps réel :**

- **Radio VINCI Autoroutes (107.7)** et son application
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7J/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **L'application gratuite Ulys** : trafic en temps réel
- **Le site Internet [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)**
- **Les comptes X (ex-Twitter)** : @VINCIAutoroutes ; @A7trafic ; @A89Trafic ; @A64Trafic

**Contact presse** : 01 55 94 76 40